

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 février 2020

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 54

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention avec la Caisse d'Allocation du Finistère pour les aides complémentaires
accordées aux structures petite enfance pour l'accueil d'enfants en situation de handicap**

**Il s'agit de signer la convention entre Quimper Bretagne Occidentale et la CAF
du Finistère permettant le versement d'une aide financière pour l'accueil d'enfants en
situation de handicap dans les multi-accueils et les haltes-garderies pour 2018 et
2019 pour un montant estimé à 64 173 €.**

La CAF soutient diverses actions visant à favoriser l'accueil des enfants en situation
de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

La convention encadre les modalités de versement de l'aide financière pour 2018 et
2019. Ce soutien s'adresse aux structures ayant déclaré des actions de renforcement du
personnel accueillant et des actions d'accompagnement des pratiques pour accueillir des
enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant
handicapé.

Le montant alloué pour les actions déclarées s'élève à 64 173 € pour les deux
exercices. Quimper Bretagne Occidentale reversera la part relative à l'année 2018, à la ville
de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages
exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer la convention avec la CAF du Finistère.